

Dès que le projet de loi sur la presse sera voté, M. Victor Le-franc se propose d'introduire des réformes importantes dans l'organisation de son ministère. Le personnel ne répond plus aujourd'hui aux exigences du service, des économies sont nécessaires et une épuration est, paraît-il, indispensable.

Le jeudi saint, comme nous l'avons déjà dit, l'Assemblée prendra très vraisemblablement des vacances. A ce propos, M. Thiers a déclaré dans un groupe de députés, que durant cette suspension des travaux parlementaires, il fixerait sa résidence à Paris.

L'enquête sur la capitulation de Metz est à peu près terminée, elle sera probablement close vendredi prochain.

On croit que le maréchal Baraguez d'Hilliers pourra porter dans quelques jours à la connaissance du ministre de la guerre la décision du conseil d'enquête. Dans ce cas, elle serait immédiatement publiée dans le Journal officiel.

On annonce un nouveau voyage de M. Gambetta en province. L'acquiescement des journaux poursuivis pour outrages contre la commission des grâces aurait engagé l'ex-dictateur à profiter de cette manifestation de l'esprit républicain pour poser de nouveau dans les départements du Midi sa candidature à la Présidence de la République.

Nous apprenons que M. le marquis de Cazeaux est définitivement choisi pour représenter la France auprès du gouvernement hellénique.

Après demain, 13 mars, une messe sera dite à 9 heures pour le repos de l'âme de M. le comte de Montalembert. Ce jour est l'anniversaire de la mort de l'auteur des *Moines d'Occident*.

M. Minghetti est arrivé ce matin à Paris. Il se confirme que le prince Napoléon a fait une visite au prince Frédéric-Charles. Les membres de la famille Bonaparte qui se trouvent à Rome s'agitent beaucoup ; le prince Lambert a eu de fréquentes conférences avec le prince Napoléon, qui voyage sous le nom de comte de Montfort.

Les nouvelles de M. Cochin sont un peu meilleures.

Une lettre de Lyon nous apprend que M. Hénon, maire de cette ville, dont la santé est gravement altérée, est parti pour le Midi.

Sir Charles Dilke, le célèbre baronnet de l'Internationale a déjà choisi pour être le président de la future république britannique, vient de repartir pour Londres après avoir passé quelques jours à Paris.

Informations-Nouvelles

M. le comte de Chambord a quitté Bréda, hier, lundi, dans l'après-midi, pour une destination inconnue, mais des personnes qui, dimanche encore, ont été recues par lui.

On nous écrit que samedi, tous les chefs administratifs du ministère des finances se sont réunis pour examiner la situation du Trésor avec le plus grand soin. Cette situation est excellente et malgré le paiement fait à la Prusse du quatrième demi milliard, les sommes en ce moment à la disposition du gouvernement français sont encore des plus importantes et dépassent, dit-on 450 millions.

S'il faut en croire le *Corsaire*, le président de la République aurait reçu hier une députation anglaise et lui aurait promis la prochaine abolition des passeports.

Une lettre vient d'être adressée à M. Balthémy Saint-Hilaire par M. Lefebvre de Verville pour lui dire que bien certainement M. le président de la République ignore que dans l'armée la plupart des insignes sa-

poléoniens sont maintenus en évidence, que l'aigle est resté d'ordonnance dans les moments du service le plus actif, c'est-à-dire dans ceux où l'officier se montre revêtu du hausse-col. Comment donc, dit en terminant le signataire de la lettre, le soldat ne s'habituerait-il pas à penser qu'il y a un interrègne de l'empire et qu'il doit être tout prêt si on lui commandait d'aider à son retour par la baïonnette.

M. Etienne Arago publie une longue lettre dans le *Sicile* pour rétablir la part par lui pris aux événements du 31 octobre 1870. Il résulte de cette lettre que M. Etienne Arago n'a nullement traité avec l'émeute, qu'il n'a été en rapport avec aucun membre de l'émeute, si ce n'est pour en expulser d'abord quelques-uns de son cabinet et être ensuite privé deux fois de sa liberté.

La France annonce qu'elle a reçu de Besançon les informations suivantes qu'elle a tout lieu de tenir pour vraies, vu le caractère sérieux de la personne qui les lui envoie :

Dimanche, vers quatre heures du soir, assure-t-on, une dépêche télégraphique prescrivait de consigner les troupes et de faire occuper les petits forts qui dominent Besançon. Ces mesures n'ont pas tardé à être connues, et l'on se demanda ce qui pouvait les motiver. Le bruit s'est alors répandu qu'on craignait un soulèvement de l'Est et du Sud-Est. On ajoutait que l'on devait commencer par enlever le général commandant la division et son chef d'état-major.

Jusqu'à présent, le calme est si complet que l'émotion des esprits à l'annonce des mesures en question n'a pas été de longue durée. Cependant, aujourd'hui dimanche, les troupes sont encore consignées.

L'escadre américaine, venant de Nice, est arrivée ce matin à Toulon, pour y renouveler sa provision de charbon.

Le Français annonce que les nouvelles de M. Cochin sont meilleures : que la dernière nuit a été bonne et que le malade a joui d'un grand calme. L'amélioration, ajoute le même journal, se maintient aujourd'hui.

On annonce, dit le *Journal des Débats*, que le chef de la nouvelle université de Strasbourg, craignant sans doute que l'influence des auditeurs ne soit trop médiocre aux cours des professeurs vient d'admettre à ces cours non-seulement les étudiants, mais toute personne qui en fera la demande à la questure.

M. Jules Claretie raconte dans son feuilleton de l'*Indépendance belge*, qu'un reporter américain, de ses amis, avise, ces jours derniers, devant les Variétés, une figure qu'il a maintes fois rencontrée à New-York. C'était celle de Cluseret. Comment, vous, ici ? — En personne, répond Cluseret. — Eh bien ! je vais l'annoncer à mon journal ; mais, pour prouver à la direction que je n'ai pas fait erreur, signez-moi que vous avez bien réellement traversé Paris. — Volontiers, fit Cluseret. Et il écrivit : « Je certifie que j'ai écrit ces lignes à Paris, le 1^{er} mars 1872 » ; et il signa de son nom.

Dimanche, deuxième réunion du printemps à la Marche. Temps splendide et par conséquent, affluence considérable. Le *Prix Franc Picard* a été gagné par Beaumanoir à M. le baron Finot. Le *Prix des Marnes* a été obtenu par la Germaine à M. Coppée; enfin, le *Prix de l'Atelier* par Saphir à M. le baron de Termayre.

Le nommé Brunet, condamné à mort pour avoir assassiné sa maîtresse, a été exécuté hier matin, à Rambouillet. L'attitude du condamné a été très ferme.

Les restes mortels d'Alexandre Dumas seront ramenés dans la première quinzaine du mois prochain du Puy, près de Dieppe, à Villers-Cotterets.

amour sans doute... Oui, comme on aime sa femme... pour les jours de rhume et de migraine... Ah! les filles! filles que nous sommes de nous laisser prendre à cet espoir toujours nouveau, toujours déçu... fixer le cœur, clore le roman d'un de ces héros de salon, derniers plagiaires de don Juan et de Lovelace!... Mais que dis-je? reprit elle avec un léger sourire... Edgard un don Juan!... non! il n'y en a plus... Edgard est léger, voila tout. Chaque hiver de Paris a ses femmes à la mode, et il faut bien que les hommes à la mode s'occupent d'elles. Mon mari a la-dessus une réputation à soutenir... Il y a quatre ans, c'était sa belle cousine, cette pauvre marquise de Prasly, dont j'ai eu bien tort d'être jalouse... l'année suivante, notre lune de miel, trop fugitive, hélas! et trop courte... l'an passé, la comtesse de Serwiska... Cet hiver, M^{me} de Falson... des ombres qui passent sur mon bonheur, rien de plus. Et puis je me trompe peut-être... c'est le club qui retient Edgard, pas autre chose... quelque partie extravagante, quelque whist nerveux, comme ils disent, et dont ma liste civile paiera les frais demain matin. Un pardon de plus à donner... j'en ai l'habitude.

La suite au prochain numéro

Le *Courrier de France*, dans son numéro du 9 mars, publie l'entrefilet suivant :

« Une lettre particulière de Toulon nous informe que des nouvelles fort graves, sur notre colonie de Cochinchine, ont dû parvenir à M. le ministre de la marine... M. le contre-amiral Garnault a reçu l'ordre de partir pour Saigon... Le *Tarn*, prêt à appareiller le 20 mars, emporte avec elle des troupes destinées à augmenter l'effectif colonial. »

Ce journal n'a pas été exactement renseigné, et voici les informations que nous avons recueillies à cet égard.

M. le contre-amiral Dupré, gouverneur de la Cochinchine, qui devait venir en congé en France, au mois de février dernier, fit connaître au ministre de la marine, le 18 du même mois, que son départ était retardé par suite d'un incident qui s'était produit aux environs de Mécay, où quelques rôdeurs avaient enlevé un officier inspecteur des affaires indigènes, en tournée. Mais, par une dépêche télégraphique du 4 mars, M. le contre-amiral Dupré informé le vice-amiral Pothuau que la tranquillité était complète en Cochinchine, et qu'il partait le même jour pour la France.

D'un autre côté, nous savons que le contre-amiral Garnault ne va pas en Cochinchine. Il a reçu l'ordre de se rendre à Hong-Kong pour prendre le commandement de la division navale des mers de Chine et du Japon, en remplacement du contre-amiral Gzolme, qui revient en France pour cause de maladie.

Enfin, le départ du *Tarn* pour Saigon est un départ périodique, qui a lieu de deux mois en deux mois. Ce bâtiment n'est donc pas expédié en Cochinchine pour y porter des troupes destinées à renforcer l'effectif colonial.

Les compagnies qu'il emportera doivent remplacer celles dont le temps de séjour en cette colonie est sur le point d'expirer, et ne constitueront pas une augmentation d'effectif.

(Journal officiel.)

A nos Lectrices.

Il ne se fait point de bonne œuvre, en France, sans le concours des femmes chrétiennes, et presque toujours on peut dire des entreprises qu'elles prennent à cœur; ce que femme veut, Dieu le veut. Aussi est-ce avec bonheur que nous les voyons prendre part au mouvement catholique en faveur du repos du dimanche; nous ne doutons pas que nos lectrices ne se hâtent de signer et de faire signer autour d'elles la pétition suivante, qui émane des Dames de l'œuvre de Notre-Dame du Salut :

Messieurs les Députés,
Le travail du dimanche anéantit chaque jour davantage en France les lieux de la Famille. Les seules heures de la semaine où la mère pouvait voir réunis auprès d'elle les pères et les enfants, sont généralement employées au travail.

La fête de la famille est détruite. L'ouvrier connaît à peine ses enfants, l'affection naturelle s'évanouit, les joies communes disparaissent, les charges seules restent et deviennent insupportables. Le nombre des chefs de famille qui abandonnent leurs foyers et ne laissent tout le poids à la mère s'accroît dans des proportions effrayantes. Le débauche du lundi grandit à mesure que le dimanche s'efface.

Les jeunes enfants, livrés les jours de fêtes dans les écoles, sont livrés sans surveillance à tous les dangers. L'influence salutaire de la famille leur manque totalement. Le travail précède du dimanche leur enlève d'ailleurs de bonne heure l'enseignement religieux et moral.

Cet enseignement ne soutient plus l'union des ménages; les scandales se multiplient. Dans ces conditions, l'état du mariage devient de plus en plus onéreux à la classe ouvrière.

Les mères de famille, gardiennes de l'honneur du foyer, les femmes chrétiennes de tous rangs, viennent réclamer avec toute l'énergie de leur cœur contre une telle situation sociale.

Elles demandent le dimanche qu'avaient nos pères; le dimanche qui garde la famille dans toutes les nations du globe.

Nota. — Les femmes seules sont appelées à signer cette pétition.

On est prié de renvoyer les feuilles signées au secrétaire de l'œuvre de Notre-Dame du Salut, rue François 1^{er}, 8, à Paris, ou à l'une des dames patronesses.

Les feuilles peuvent aussi être adressées directement à M. le baron CHAURAND, député, à Versailles.

ASSEMBLÉE NATIONALE
PRÉSIDENCE DE M. LOUIS VITET
Séance du 11 mars 1872.

A deux heures quarante-cinq minutes la séance est ouverte.
Le procès-verbal est lu et adopté.
Dépôt de plusieurs rapports.
L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à autoriser des poursuites contre l'*Indépendant des Pyrénées-Orientales* et contre la *Constitution*.

la Chambre a usé d'un droit strict, mais aujourd'hui la situation est changée et le cas n'est plus le même, ce n'est plus la garde des sceaux qui réclame des poursuites, mais la commission qui voudrait faire révoquer l'Assemblée de sa voie, la transformer en une chambre des mises en accusation.

En effet, en adoptant les conclusions du rapport, l'Assemblée sortirait de son rôle politique pour empiéter sur les attributions du pouvoir judiciaire. Or, dans le cas qui nous occupe, l'autorisation donnée sera un ordre. (Murmures à droite.)

M. Cazot poursuit en disant que la Chambre ne doit pas autoriser les poursuites. En effet, l'opinion publique ne serait pas avec elle et l'Assemblée tiendrait à la respecter. (Applaudissements à gauche.)

LE GÉNÉRAL CHANGARNIER vient à son tour adjurer l'Assemblée de ne pas autoriser les poursuites, de ne pas raviver des souvenirs irritants, de reprendre le cours de ses travaux et de passer à l'ordre du jour. (Applaudissements sur tous les bancs.)

M. DE FOURTON, rapporteur, s'associe au vœu exprimé par le général Changarnier.

De toutes parts : La clôture, la clôture.

M. BOUCHET demande la parole contre la clôture. Il insiste pour que s'il eût permis à une fraction de l'Assemblée de voter l'amnistie du dédain, il soit permis à l'autre de voter l'amnistie de la dignité.

La clôture mise aux voix est prononcée.

M. DE FOURTON remet au président un ordre du jour motivé.

M. PIERRE LEFRANC déclare ne pas accepter l'amnistie du dédain. Le fond de son article est patriotique et n'a été que trop justifié par l'attitude de la majorité. (Vives exclamations à droite.)

M. MAURICE ROUVIER déclare repousser aussi l'amnistie du dédain, et revendique la juridiction du droit commun.

M. DE FOURTON constate que les deux préopinants ont manqué à l'Assemblée et maintient sa demande de l'ordre du jour.

M. MALENS objecte que l'Assemblée ne peut pas clore la discussion sur un projet qui lui est présenté par une commission, par un ordre du jour, elle doit décider qu'elle ne passera pas à la discussion des articles.

M. JULES FAVRE invoque le règlement qui, en l'espèce, interdit le vote de l'ordre du jour. (Rumeurs à droite.)

M. BRISSON. — Le président ne préside pas.

M. DE FOURTON maintient le droit de la commission de présenter un ordre du jour. (Longue agitation.)

M. le président met aux voix l'ordre du jour pur et simple qui est adopté. (Applaudissements à droite, rumeurs à gauche.)

M. LEPELÉRE demande une seconde épreuve.

M. LE PRÉSIDENT dit qu'il n'y a pas lieu de passer à une seconde épreuve. Il demande ensuite à l'Assemblée si elle veut passer à une troisième délibération sur la pension à accorder à la veuve Clément Thomas.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième délibération.

En ce moment, le prince de Galles entre dans la tribune de M. Thiers.

L'ordre du jour appelle la troisième délibération sur la proposition de MM. Lestourgie et consorts, ayant pour objet d'organiser l'assistance publique dans les campagnes.

M. LE COLONEL DENFERT, qui avait d'abord combattu le projet s'y rallie sous certaines réserves.
(M. le duc d'Aumale est en ce moment dans la loge du prince de Galles.)
Adoption de l'article premier du projet et rejet de l'amendement de M. Denfert.

été manifestés industriellement dans le but apparent de les améliorer en fixant leur azote et en rendant plus solubles les phosphates qui s'y trouvent, mais le but réel a été d'en doubler à peu près la quantité au détriment de la qualité. Ce trafic est encore assez honnête relativement à celui qui consiste à mélanger à du guano de bonne nature du sable et de l'argile ferrugineuse dans la proportion de 40, 50 et même 60 pour cent. Et cependant, ces guanos aussi scandalement falsifiés sont encore livrés aux cultivateurs à un prix très élevé, et ce n'est que le jour où la récolte leur sera défaut qu'ils reconnaîtront la fraude, en perdant le loyer de la terre, la main d'œuvre et la semence.

Cette denrée dont on fait une si grande consommation offre une variété de composition si considérable que les marchands honnêtes en sont arrivés à ne plus oser garantir un titre d'azote quelconque, car dans le chargement d'un même navire, on trouve des différences incroyables.

Comme partout on ne peut se renseigner au moyen de l'analyse sur la richesse d'un guano, je crois être utile aux cultivateurs en leur indiquant un moyen simple et à la portée de tout le monde, de se mettre à l'abri des fraudes les plus préjudiciables à leurs intérêts. Il consiste à mettre sur une pelle à feu un peu de guano en poudre, à la porter au rouge jusqu'à ce que la matière soit réduite en cendre; si ces dernières sont blanches, le guano est pur, sans que cet indice de pureté permette de préjuger la richesse en azote; mais il y a assez de probabilité qu'elle est d'au moins 8 pour cent; si les cendres sont rouges, on est assuré d'avoir affaire à un guano falsifié ou contenant accidentellement une grande quantité de sable ferrugineux et d'argile ocreuse. Dans ce dernier cas, les matières azotées sont en très faible quantité.

Au lieu d'acheter des guanos aussi suspects, les cultivateurs feraient bien mieux d'employer des tourteaux dont la composition est bien plus constante et que la fraude n'est pas encore parvenue à dénaturer d'une manière sensible.

La loi relative à la répression de la falsification des engrais commerciaux a porté ses fruits, et la pénalité qu'elle a édictée contre les contrevenants a fait disparaître tous les fabricants sans honnêteté ni conscience. Ainsi les engrais Marais, de Paris, et Lanacine, de Lyon, entre autres, contiennent bien les qualités d'azote et de phosphates déclarées sur les factures; il est même remarquable que ces produits complexes puissent offrir autant d'homogénéité dans leur masse, ce qui est une preuve des soins apportés dans leur préparation sous l'influence, et la responsabilité qui, heureusement aujourd'hui n'est plus illusoire.

La culture a au moins obtenu cette satisfaction à ses nombreux griefs.

Plusieurs des cultivateurs présents remercient vivement M. Meurein de sa communication.

M. Lecat-Butin croit opportun de reprendre une proposition jadis déposée par lui à l'effet d'obtenir la création à Lille d'un laboratoire d'expertises pour les engrais. M. le professeur Girardin dirigeait autrefois un de ces laboratoires subventionnés par le conseil général; l'allocation de 800 fr. qui était votée en sa faveur ayant cessé d'être allouée, les expertises furent abandonnées. Il serait utile, dans les circonstances présentes, de demander un nouveau subside pour donner aux cultivateurs des garanties plus certaines contre la fraude.

Le bureau est chargé de peser la proposition de M. Lecat-Butin et d'y donner suite, s'il y a lieu.

M. Parayon présente un rapport sur le fonctionnement et l'utilité du *Porteur universel* dont se servent plusieurs cultivateurs et industriels de nos environs entre autres, M. Heddebaut, pour le transport des betteraves et les travaux de terrassement. Il établit le prix de revient et de main d'œuvre et conclut en recommandant ce véhicule comme très économique dans toutes les grandes exploitations.

A ce propos, M. Leclercq explique qu'il se trouve bien de faire opérer le transport de ses betteraves à la brouette par des ouvriers travaillant au poids. Le prix est calculé à raison de 35 centimes par mille kilos pour une distance de 100 mètres ou environ, et 50 centimes pour une distance de 500 mètres.

M. Pollet communique un état de situation du typhus contagieux depuis le 18 février. Des cas se sont présentés depuis cette époque à Tourmignies, à Anzin, Zeghers-Cappel, Esquelbec, Dénilmont, Bersée, Bailleur, Melteran, Donain, Loos et notamment à Seclin, où la maladie sévit avec une certaine intensité.

Selon M. Pollet, qui est fortement appuyé par son collègue M. Chieus, la persistance du fléau a pour cause principale le traitement chandestien des animaux malades et le clarlatanisme des empiriques qui sont souvent appelés avant les vétérinaires; la juste sévérité de ceux-ci les fait regarder comme des bêtes noires, ils sont devenus la terreur des fermiers qui éludent les prescriptions sanitaires autant qu'ils le peuvent.

Plusieurs membres observent que des contributions de circulation sont dues